



Agriculture

**ELECTIONS CNESERAAV
DU 18, 19 ET 20 MAI 2021**

Vous exercez vos fonctions dans un établissement public de l'enseignement supérieur agricole. Vous êtes FONCTIONNAIRE titulaire ou stagiaire, personnel détaché ou mis à disposition ou encore agent CONTRACTUEL en CDD ou en CDI pour une durée minimale supérieure à dix mois, alors vous êtes concerné.es.

QU'EST-CE QUE LE CNESERAAV ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire est consulté sur les questions relatives aux missions des établissements publics et sur la politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion de ces formations.

IL EST SAISI POUR AVIS SUR :

- Les différents textes de loi ou réglementaires comme :
 - > La loi de programmation pour la recherche ;
 - > Les décrets portant sur les écoles, notamment dans le cadre de la création de l'Institut agro ;
 - > les différents projets de COMUE, d'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements, ou d'association des écoles ;

- > Les textes réglementaires encadrant les diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, licences, masters, diplômes d'ingénieurs et de vétérinaires), la réforme des diplômes de paysagistes et de l'internat ou de la prépa vétérinaire ;
- > Les textes encadrant la formation des personnels de l'enseignement technique (PLPA, PCEA et CPE) et le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) ;
- > Les textes relatifs à de nouveaux modes de recrutement des étudiants (post-BTS, apprentissage ...) et à la rénovation des concours ;
- > Les textes encadrant les stagiaires ;
- > Les projets d'accréditation des écoles (AEEEV, CTI et HCERES pour les masters et licences pro) ;



© Freepik

- > La répartition des moyens, financiers et en personnels consacrés aux établissements d'enseignement supérieur chaque année.

Au cours de ce dernier mandat, les élus ont été informés sur :

- Les enquêtes insertion professionnelle des étudiants.
- Le nombre de place pour les étudiants ingénieurs ou vétérinaires.
- Le montant des droits d'inscription.

CE QUE DÉFEND FORCE OUVRIÈRE :

FO est présente au CNESERAAV depuis sa mise en place en 2001 et y défend un enseignement supérieur impliqué sur le territoire et piloté par le ministère de l'agriculture.

FO défend l'enseignement agricole public et son pilotage par le ministère en charge de l'Agriculture, et au CNESERAAV :

- **FO** a activement participé aux négociations sur le décret de création de l'Institut agro. **Nous avons obtenu** les modifications que nous demandions en matière de représentativité des personnels dans les instances de l'Institut. Avec l'entrée prochaine d'Agrosup Dijon, nous devons de nouveau la faire respecter.

• **FO s'est prononcée contre la création d'une école vétérinaire privée.**

• **FO** a dénoncé l'absence de dialogue social dans les établissements du sup, et **a obtenu que des actions soient mises en place.**

• **FO défend les précaires** et dénonce la différence de traitement des agents contractuels sur budget des établissements.

• **FO demande** que l'Observatoire de la précarité (créé suite aux actions menées par FO dans les précédentes mandatures) expose ses constats au moins une fois par an.

• **FO y défend le lien enseignement technique/enseignement supérieur** et

l'appui à l'enseignement technique par l'enseignement supérieur.

FO défend une vision de l'enseignement supérieur délivré dans les écoles du ministère de l'agriculture comme un levier pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

A ce titre FO est attaché à ce que les écoles de l'enseignement supérieur agronomique restent des acteurs majeurs de la formation autour des questions d'environnement et plus largement de sciences du vivant.

AUSSI, FO RESTERA VIGILANTE :

- à la défense des intérêts des personnels dans les établissements ;
- à la défense de la représentativité des personnels dans les COMUE (Communautés d'Universités et d'Établissements), établissements expérimentaux et autres ;
- au maintien de la souveraineté de nos établissements. **FO** a dénoncé des difficultés suite aux fusions d'établissements. **FO** restera vigilante à ce que les écoles internes préservent leurs effectifs et leurs compétences, notamment dans le cadre de la création et de l'élargissement de l'Institut agro ;
- au maintien de la délivrance en propre des diplômes, de la licence au doctorat ;
- à la défense des formations des enseignants de l'enseignement technique et à la valorisation du savoir-faire du DNA (Appui à l'enseignement technique).

FO EST LE SEUL SYNDICAT QUI DÉFEND :

- L'appartenance de l'enseignement agricole secondaire et supérieur au Ministère de l'Agriculture
- Un enseignement agricole public, national, laïque, dans des établissements à taille humaine.

FO DÉFEND VOS STATUTS, VOS DROITS, EN REVENDIQUANT :

- L'application du droit, quel que soit le corps, la filière ou le statut (droit public, droit privé).
- La création de postes en nombre suffisant pour éviter la reproduction de la précarité dans nos établissements.
- Une formation des personnels répondant à leurs besoins.
- La déprécarisation des personnels contractuels par la création de plus de concours permettant l'accès à la Fonction Publique et le maintien des agents dans leur établissement. **FO s'est battue et a obtenu en 2014 la possibilité de voir les contrats de catégorie B et C à temps incomplet (70 %) sur budget des écoles transformés en contrats à temps plein avec l'accord du Conseil d'Administration de l'établissement.**

Dans la loi de programmation de la recherche, **FO s'opposera à tout ce qui peut entraver la progression de carrière des EC.**

**FO LIBRE ET
INDÉPENDANTE**

**« Notre ambition : grâce à vous,
être encore plus représentatifs ! »**

CE QUE FO DÉNONCE :

La politique budgétaire d'austérité qui

- ne permet plus le maintien de la qualité de nos formations et qui oblige nos établissements à recruter des agents sur budget des écoles.
- fait pression notamment sur les personnels des écoles nationales vétérinaires qui ont dû augmenter leur recrutement mais pas le budget en proportion.

POURQUOI VOTER FO ?

FO est le 1^{er} syndicat représentatif de la Fonction publique, le 2^{ème} au Comité Technique ministériel du MAA. FO est présente dans tous les secteurs de l'enseignement et de la recherche agricole : enseignement technique et enseignement supérieur.

Parce que les représentants FO sont proches de vos problèmes et vraiment à l'écoute de vos questions, quel que soit votre statut et corps d'appartenance, voter FO c'est l'assurance d'être entendu.e et représenté.e.

Force Ouvrière CONTINUE DE REVENDIQUER :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice pour tous afin de permettre le rattrapage du gel du point d'indice et donc la perte de pouvoir d'achat de près de 20 % depuis 2000.



- La revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories : A, B et C.
- L'augmentation du minimum de rémunération afin d'éviter que les agents aux 1^{ers} échelons de la catégorie C, dont le salaire indiciaire est inférieur au SMIC, doivent à nouveau percevoir l'indemnité différentielle en compensation.